



LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



46 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

MM. les Actionnaires du Précurseur sont prévenus qu'une Assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 24 novembre courant, à sept heures du soir.

LYON, 19 novembre.

DES ÉMEUTES ET DES RÉVOLUTIONS.

Le journal du pouvoir a bien voulu s'occuper de l'article que nous avons publié à l'occasion des bruits qui courent sur une émeute préparée pour le 21 de ce mois. Nous espérons trouver dans sa réponse quelques éclaircissements sur l'origine de ces rumeurs; nous aurions voulu que le *Courrier de Lyon*, qui a des communications si intimes avec l'autorité, et qui s'en vante, nous donnât des renseignements sur la cause de ces vagues inquiétudes dont il reconnaît lui-même l'existence.

Notre attente a été trompée: le *Courrier* n'a pas jugé convenable de tranquilliser le public ou du moins de l'instruire de ce qu'il a à redouter. Tout au contraire, il s'exprime de façon à augmenter la crainte générale, et il signale les bruits dont nous avons parlé comme précédant toujours une catastrophe. — Le 4 juin aussi, le *Courrier* nous prédisait une catastrophe, et certes il avait ses raisons pour ne pas se tromper.

Est-ce une catastrophe du même genre qu'on nous promet à Lyon? — Nous verrons bien: mais les hommes de bon sens peuvent dès aujourd'hui deviner le caractère et la source de ce désastre s'il se réalise. — Nous pensons du moins qu'il ne sera pas comme à Paris nécessaire d'attendre trois mois les débats d'une cour d'assises pour traîner les vrais coupables au grand jour.

Après quelques lignes, où le *Courrier* démontre à sa manière la profonde méchanceté cachée sous les paroles de notre article (dont chacun a sans doute apprécié la convenance et la loyauté), après avoir cherché à prouver que nous désavouons d'avance les émeutes pour nous en prévenir après l'événement, la feuille ministérielle s'efforce de nous placer en contradiction avec nous-mêmes: nous allons citer son argumentation, et y répondre, non pas certes pour convaincre le *Courrier de Lyon*, mais parce que le sujet est important à traiter au temps où nous vivons, et qu'il n'est peut-être pas inutile d'appeler la réflexion publique sur des idées qui conviennent à tous les partis.

Nous prenons acte en passant de la protestation que renferment les dernières lignes contre les émeutes; il est fâcheux que cette feuille n'ait pas toujours tenu le même langage. Nous pourrions citer une foule de numéros récents qui sont consacrés presque tout entiers à l'éloge de la révolte et des révoltés.

Il est vrai que le *Précurseur* ne tarde pas à s'amender. « Encore une fois, dit-il, nous savons distinguer entre une émeute et une révolution: toutes les révolutions sont légitimes et utiles: les tapages sont coupables et sots. »

Ainsi c'est une chose entendue. Le *Précurseur* veut bien les révolutions; il les trouve bonnes et utiles, mais il ne veut pas d'émeutes, c'est-à-dire qu'il veut la fin sans les moyens; car comment faire une révolution sans émeutes? Qu'entend-on d'ailleurs par émeute et par révolution? L'insurrection de juin était-elle la première ou la seconde de ces deux choses? qu'on nous réponde!... Sans doute celui qui a tracé ces lignes imprudentes n'y a pas réfléchi, sans quoi il se serait bien gardé de frapper de réprobation les seuls ou du moins les plus sûrs moyens qui puissent assurer le triomphe de son parti.

Les tapages sont coupables et sots!.. Incomparable naïveté! Alors pourquoi enregistrer avec tant de complaisance et dans des termes si pompeux, le récit de tous les charivaris qui ont lieu sur tous les points de la France, comme si c'étaient les plus éclatantes et les plus légitimes manifestations de l'opinion publique?... Les charivaris sont-ils des révolutions?

L'insurrection de juin était-elle une émeute ou une révolution?

— Ni l'une ni l'autre: c'était une conspiration arrangée par la police avec deux ou trois cents malheureux violemment exaspérés contre une administration qui certes n'est pas aimée de beaucoup de gens, lesquels ont, du reste, bravement expié leur niaiserie en se battant pendant deux jours contre soixante mille hommes. — Voilà ce que c'est que l'insurrection de juin qui encore n'aurait peut-être pas eu lieu et se serait bornée à quelques cris séditieux sans l'agression inopinée des dragons sur la foule. — Nous l'avons dit cent fois, et les débats judiciaires l'ont prouvé: nous ne voyons pas pourquoi le *Courrier* exige si impérativement une nouvelle réponse sur ce sujet.

Le *Courrier* nous demande encore si les charivaris sont des révolutions et si nous les approuvons.

Non, nous n'approuvons nullement les charivaris, et nous voudrions de tout notre cœur que l'opinion populaire pût s'exprimer d'une façon moins tumultueuse et moins féconde en désordres fâcheux. Pour notre compte, nous n'encourageons jamais ces manifestations bruyantes et si nous lesregistrons c'est uniquement parce que ce sont des faits,

que tous les faits ont une signification et doivent être publiés. Mais on voudra bien remarquer que ni le *Courrier* ni nous, n'avons besoin de charivaris pour exprimer nos sentimens politiques; nous savons nous dire sous une autre forme ce que nous pensons de la fidélité de M. Jars à ses engagements; des connaissances économiques de M. Fulchiron, et du patriotisme ardent de M. Dugas-Montbel; — le *Courrier* ne manque pas, lui, d'occasions pour glisser de petites et lourdes malices sur le compte de M. Couderc, et s'il n'a pas autre chose à faire contre cet honorable député, ce n'est ni sa volonté ni le défaut de publicité qu'il faut en accuser.

Mais le peuple n'a pas ces moyens de critique; et comme les fautes et les trahisons des hommes politiques le touchent d'assez près, il doit naturellement chercher à exprimer le mécontentement et le mépris qu'ils lui inspirent. — Le charivari a été inventé pour cela.

Si chaque citoyen intelligent était appelé à l'élection, si les droits politiques étaient mesurés sur autre chose que sur la fortune, si la représentation nationale renfermait des mandataires de toutes les classes, de tous les intérêts, de toutes les opinions; si la députation et l'élection n'étaient pas des privilèges réservés à un très-petit nombre dans la masse totale; si tout ce qui a un vœu à formuler, des intérêts à défendre possédait la faculté de choisir l'homme qu'il croit propre à parler en son nom dans le débat politique, les charivaris seraient sans but et véritablement coupables, car la loi prêterait aux citoyens un moyen tout simple et plus paisible de faire entendre leur volonté.

Mais il n'en est pas ainsi aujourd'hui, et le peuple exclus des collèges électoraux inexactement représenté par un corps électoral de bourgeois, par une chambre de bourgeois qui naturellement ne font des lois que dans des intérêts bourgeois, le peuple est forcé de se réfugier dans la rue et de témoigner avec un langage qui, encore une fois, n'est point de notre goût, et probablement ne serait pas du sien s'il pouvait en choisir un autre, son opposition générale à un système qui blesse l'équité, et ses antipathies particulières contre ceux que des passions personnelles poussent à se signaler comme les plus ardents séides de ce système.

Puisque nous sommes sur ce chapitre nous avouons avec une franchise dont le juste-milieu nous saura probablement peu de gré, que nous ne voyons pas sans chagrin se répandre et se populariser ces habitudes de tapage indignes d'une nation grave et intelligente. Si nous déplorons chaque jour les fautes et les crimes du juste-milieu, c'est surtout parce que ce régime donne au peuple des mœurs peu en harmonie avec l'esprit de légalité calme que la révolution de juillet devait faire germer chez nous et qui ne naîtra désormais que d'un régime démocratique. Ce ne sont pas les gouvernemens de police et de baïonnettes qui inspirent au peuple l'amour de l'ordre et le respect de l'autorité; l'autorité ne sera respectée que le jour où elle-même respectera le peuple: le juste-milieu craint le peuple, le méprise et le hait.

Quand toutes les classes et tous les individus seront représentés; quand tout citoyen ne pourra s'en prendre qu'à lui-même des mauvais résultats de l'élection; quand des lois évidemment favorables au plus grand nombre sortiront de la représentation nationale, nous ne pensons pas que l'habitude des charivaris se perpétue; que le peuple se charivarise lui-même et siffle ses propres choix: aujourd'hui il siffle les choix de la bourgeoisie, parce qu'il n'a pas d'autre moyen de témoigner son mécontentement des misères que fait tomber sur lui le système aristocratique, et certes, si l'on veut étudier de près ces misères, on conviendra que la vengeance populaire est encore bien douce bien innocente.

Le jour où la représentation sera réellement l'expression des vœux de tous, et où la majorité de la chambre sera véritablement la majorité de la nation, les tapages de rue ne seront plus que des désordres individuels contre lesquels l'autorité, représentant alors sincèrement la société entière, pourra et devra sévir, car le repos de tous ne peut être à la merci de quelques-uns.

Jusques-là le juste-milieu aura mauvaise grâce de se plaindre, et nous ne voyons pas pourquoi la minorité voudrait entraver les manifestations du plus grand nombre.

C'est absolument comme si les chats faisaient un jour une pétition contre les bals et les sérénades qui les empêchent de dormir.

Le *Courrier de Lyon* nous adresse une autre question: il veut savoir quelle différence il y a entre une émeute et une révolution. — La demande est singulière de la part de gens qui prétendent avoir coopéré à la révolution de juillet.

Si c'était un doctrinaire de l'école de M. Guizot qui nous

l'adressât, c'est-à-dire quelqu'un qui eût étudié l'histoire, nous lui répondrions simplement qu'une révolution est une émeute qui réussit parce qu'elle est faite ou consentie par le plus grand nombre, et que l'émeute est une révolution qui échoue parce qu'elle n'est entreprise que par une minorité.

Toute la politique des hommes qui veulent le progrès et non pas le pouvoir consiste à savoir quand un mouvement doit avorter en émeute ou éclater en révolution, à distinguer le moment de la discussion de l'heure du combat.

Tout pouvoir établi existe en vertu d'un principe accepté par le plus grand nombre, ou du moins consenti par les intérêts les plus forts au moment donné. Nous le disons parce que c'est la vérité, quoique le juste-milieu puisse en tirer à présent un sujet de triomphe. Mais en lui concédant tout ce qu'il voudra pour aujourd'hui, nous sommes bien sûrs d'avoir notre jour de revanche.

Ce principe sur lequel vit le pouvoir, ces intérêts sur lesquels il s'appuie doivent exister suivant les conditions de leur principe fondamental, se maintenir en fortifiant toujours le germe de sa naissance, se développer et chercher à s'affermir contre les principes et les intérêts nouveaux. De là une lutte longtemps sourde et inaperçue qui aboutit enfin à une révolution quand l'idée nouvelle est devenue la plus forte, c'est-à-dire quand elle est passée dans la croyance du plus grand nombre, et quand le pouvoir réduit à l'adhésion d'une minorité veut écraser par la force matérielle qui est entre ses mains cette puissance nouvelle qui l'envahit et le détrône.

Toute révolution peut donc se résumer en un principe. — Maintenant si l'on demandait d'où vient ce principe et à quel propos il déclare la guerre au principe régnant, il faudrait remonter à cette philosophie de l'histoire que M. Guizot professait avec tant d'éclat en 1828. Il faudrait dérouter toute cette théorie du progrès que les doctrinaires ont leurs raisons pour renier aujourd'hui, mais que nous n'avons, nous, nul motif pour abandonner.

Il faudrait rappeler comment depuis les premiers jours des traditions historiques l'idée de la valeur individuelle de l'homme, c'est-à-dire la démocratie, a été luttant et triomphant toujours des individualités oppressives et des aristocraties, soit religieuses, soit militaires; — Comment le plus grand nombre a été continuellement s'affranchissant de toutes les chaînes en rejetant tous ses préjugés, en apprenant à connaître sa force et la faiblesse des oppresseurs; — Comment la poudre à canon et l'imprimerie ont fait tomber la féodalité et Rome catholique; comment enfin la civilisation n'est que la liberté, n'est que le progrès de l'égalité.

Il faudrait se demander pour juger la question de l'avenir, si le grand nombre n'a plus à solliciter la concession d'aucun droit, l'affranchissement d'aucune entrave, l'abolition d'aucun privilège, s'il n'a plus à faire aucun essai de sa toute-puissance. — Quand nous parlons de toute-puissance, nous entendons la toute-puissance éclairée, la force guidée par la raison, par une perception claire du droit; en un mot, nous voulons réduire la première question à celle-ci: le peuple n'a-t-il plus rien à apprendre?

Si les parquets de la révolution de juillet étaient aussi tolérans que l'administration de la restauration, s'il nous était permis d'énoncer ici avec ménagemens, et sans aucune intention séditieuse, par pur amour de la vérité, ce que M. Guizot professait librement, hautement, à la Sorbonne, devant l'ardente élite de la jeunesse française, nous montrerions quel principe nouveau dispute en ce moment le terrain à la royauté de juillet, et quelle série d'événemens doit amener son triomphe sur le pouvoir de fait.

Nous prouverions que la restauration ne pouvait échapper aux conséquences de son principe, qui était la légitimité, c'est-à-dire, le pouvoir imposé par une force en dehors de la nation; qu'elle hésita long-temps en vain, qu'elle disputa quinze ans contre la représentation nationale, c'est-à-dire, contre la force qu'elle prétendait dominer sans condition, en vertu de son origine; enfin que les ordonnances de juillet furent l'acte le plus logique, le seul acte logique qu'elle eût commis depuis l'octroi de la charte, et que Saint-Ouen et Saint-Cloud se touchent et se tiennent indivisiblement dans son histoire. —

Nous chercherions quels intérêts se rattachaient au principe de la légitimité, soit au-dedans soit au dehors, et il serait facile de découvrir que ces intérêts seuls ont poussé le principe à son entier développement, et que Charles X fut l'auteur bien innocent des ordonnances sans lesquelles le principe de la suprématie royale sur la représentation populaire allait être solennellement vaincu par l'adresse séditieuse de la chambre.

Nous montrerions ensuite que le principe qui s'est établi

sur les ruines de la légitimité, avec le consentement du plus grand nombre, nous le répétons encore une fois pour tranquilliser le parquet, est celui de l'hérédité, c'est-à-dire, du pouvoir délégué par le peuple, mais délégué irrévocablement, sans révision, sans modification; que la révolution de juillet, aux yeux des gens qui suivent les progrès politiques à travers les phases de l'histoire, a eu pour résultat unique et absolu, la consécration du principe de l'immuabilité des chartes, c'est-à-dire, de l'immortalité des pouvoirs.

— Il est inutile de dire que les intérêts se sont rattachés aussi à ce principe et le pousseront à toutes ses conséquences.

Eh bien! le parti contre lequel le gouvernement lutte à cet instant, et que nous appellerons le parti de la souveraineté absolue du peuple, ou le parti de la révision des chartes, ou le parti du gouvernement du pays par le pays, ou enfin de tout autre nom qui ne ressemblera pas au mot de république qui a la propriété d'effrayer beaucoup d'honnêtes gens, ce parti nouveau qui propage ses doctrines par des milliers de voies, n'est pas encore maître de la majorité; c'est-à-dire que le plus grand nombre ne s'est pas encore pénétré de l'idée qui servira de base au régime appelé à succéder au régime actuel. Les inconvénients de la forme établie, le despotisme des intérêts dominants ne se sont pas encore fait sentir assez fortement pour qu'une révolution soit imminente. Voilà pourquoi la révolution ne se fait pas, et pourquoi les mécontents auraient tort de faire des émeutes qui troublent la paix publique, nuisent aux intérêts particuliers, et ne prouvent rien sur la vitalité et la puissance de leurs principes.

La guerre d'aujourd'hui est une guerre d'observation, de discussion, de conviction. Le parti républicain cherche à faire croire au plus grand nombre que l'hérédité du trône est inséparable d'une politique de dynastie à l'extérieur, d'une politique de privilèges au-dedans; — que l'immuabilité des chartes est contraire au développement progressif des intérêts démocratiques et des mœurs nationales. Il prétend que tout change en ce monde, et que les constitutions politiques ne peuvent être seules exceptées de cette loi providentielle.

Le juste-milieu, qui entoure la royauté, cherche à persuader de son côté à la majorité que le principe de l'hérédité est une garantie d'ordre et de stabilité; que le principe de la révision est un germe d'anarchie et de troubles sanglants; et enfin que les bases actuelles du gouvernement sont les seules qui puissent asseoir en France une autorité légale et respectée.

Le parti qui réussira à convaincre la majorité, restera maître du pays: et si les républicains remportaient un jour cette victoire de conviction, il ne faudrait pas s'inquiéter des causes immédiates qui amèneront la révolution; ce ne sera là qu'un accident, un accident inévitable et certain, mais que les complots ne feront pas naître. Ce qui le fera naître, ce sera quelque violation de la Charte, commise en vertu du principe de la suprématie de la royauté héréditaire, quelque coup d'état comme celui de juin.

Ainsi, nous comprenons et nous approuvons toutes les conspirations de publicité, de discussion, la propagande des convictions: nous méprisons et désavouons tout complot appuyé sur la force brutale, toute violence de minorité contre laquelle le pouvoir doit se défendre avec modération, avec humanité, en respectant dans ses vengeances la civilisation qui le protège aussi bien que ses adversaires.

C'est par toutes ces raisons que nous faisons au juste-milieu une guerre loyale, sans hypocrisie et sans mauvaise foi, reconnaissant ce qu'il y a en lui d'éléments honnêtes, ne reculant devant aucune discussion de principes, mais ne cherchant pas à introduire l'émeute dans la polémique.

Le juste-milieu répond à notre franchise par des injures et des procès qui ne prouvent rien, absolument rien, sinon qu'il a peur de la vérité, et que lui-même sent toute la force de nos doctrines sur l'esprit du plus grand nombre.

C'est encore un argument en faveur de notre principe dont nous lui savons gré; car, grâce à lui, notre parti s'est décuplé depuis deux ans.

Un principe attaqué par la force brutale, quand il ne cherche pas à se servir des armes matérielles, est un principe reconnu légitime et déjà puissant par tout ce qui sait penser avec indépendance. Ans. P.

Nous lisons l'article suivant dans le *National* d'aujourd'hui; il paraît que la conspiration républicaine, que les républicains ne connaissent ni à Lyon ni à Paris, est une entreprise fort étendue: les patriotes doivent se tenir pour avertis: les infamies de juin ne seront pas oubliées malgré les déclamations du juste-milieu.

Au moment où les chambres vont s'ouvrir, on sent de quelle importance il serait pour le ministère de faire croire à des projets d'agitation et d'effrayer une majorité douteuse. Aussi depuis quelques jours, on entend répéter avec affectation que le 19 il y aura du trouble, des rassemblements; que des sifflets et des huées se feront entendre sur le passage du roi; qu'on fera contre le ministère et contre le système du 11 octobre une démonstration énergique. Afin de donner quelque vraisemblance à ces bruits absurdes, la police s'agit, se travaille, il semble qu'elle soit dans une grande anxiété, qu'elle n'ose répondre de la sûreté des citoyens, que tous ces moyens d'activité et de surveillance doivent être doublés. Elle dénonce, elle arrête, elle fait des perquisitions, des visites domiciliaires. Dans tous les cas, il est bon de faire observer que, pendant qu'on s'efforce ainsi de susciter des inquiétudes et de

créer des apparences d'émeute, jamais en réalité la population de Paris n'a été plus calme, plus paisible. L'attention publique se concentre tout entière sur les opérations militaires engagées au-dehors, et sur les discussions législatives impatiemment attendues.

Il n'est personne qui ne déplore les résultats des funestes journées des 5 et 6 juin, et qui voudrât s'abandonner à l'exaltation de mécontentement qui serait échauffée par la police, jusqu'à ce qu'elle pût les faire éclater et les exploiter. Il n'y aura pas plus, sous la quasi-légitimité, deux mêlées de juin, qu'il y a eu sous la légitimité deux échauffourées de la rue St-Denis. Il y a de ces choses qu'une police ne fait bien qu'une fois.

Deux jours avant les journées de juin (le 3 juin), nous dénoncions les manœuvres de police qui cherchaient à provoquer l'irritabilité politique d'une partie de la population; nous signalions l'existence de cette société, dite *Gauloise*, dont les cartes étaient distribuées dans le peuple par les soins de la police, et nous avons vu depuis l'existence de ces mêmes cartes dont nous donnions le signalement dans notre numéro du 3 juin, passer devant les cours d'assises pour la preuve même de l'existence du complot. Il est vrai que, dans ce temps, on nous accusait d'avoir provoqué, par notre numéro du 31 mai, les agitations parties des manœuvres de police que nous signalions le 3 juin. Cette fois nous serons plus heureux, et la population, instruite par une cruelle expérience, condamnera la police à l'isolement de l'infamie. Le ministère des fonds secrets a prouvé, dans l'arrestation de la duchesse de Berry, qu'il peut se procurer à prix d'or des traites dans tous les partis, des provocateurs auprès de toutes les opinions. Paris est entouré de 60 mille hommes qui ne connaissent que l'obéissance passive, et c'est peut-être leur triste devoir. Si quelques insensés pouvaient tomber dans les pièges grossiers d'un ministre novice, et qui peut vouloir essayer ses forces, il ne manquera pas de misérables pour avertir la police après l'avoir amenée sur les lieux et lui dire quand il serait temps: *L'émeute va se mettre à table*. Qu'on se garde de fournir aux conseillers de l'état de siège l'occasion d'exploits pareils à ceux dont la tribune nationale va leur demander compte.

P. S. A partir de ce matin, les postes sont doublés, la garde municipale est consignée; un bataillon par chaque légion de la garde nationale a reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher. Il n'y a pas dans Paris d'autre agitation que celle qui est produite par ces mesures.

Nous venons de dire dans l'article précédent ce que nous pensons des émeutes, et nous l'avons dit pour notre parti aussi bien que pour le juste-milieu. Après des déclarations aussi franches, nous avons le droit de demander à l'autorité des éclaircissements sur les bruits qui circulent avec plus d'intensité que jamais.

Nous n'accusons pas les autorités locales des abominations de police que soupçonnent les hommes clairvoyants: les premiers magistrats du département et de la commune sont, nous le croyons, incapables de se prêter à de telles machinations. Mais ils ne peuvent manquer de savoir quelque chose sur l'origine de ces rumeurs, et, dans tous les cas, leur devoir est de s'enquérir des causes qui les produisent.

Il y a en France, et sur chaque point de la France, grâce à la popularité du juste-milieu, quatre ou cinq polices qui se croisent sans se connaître, s'espionnent et se mystifient mutuellement. Le préfet et le maire ne sont vraisemblablement pas dans la confiance des colonies de la police du *Château* qui se trouvent à Lyon, avec la mission de les exploiter eux-mêmes, M. Vivien, le préfet de police ne savait rien des embrigadements qui s'étaient faits sous ses yeux et dans ses bureaux.

C'est une obligation pour tout le monde de se tenir sur ses gardes et d'empêcher ou du moins de dévoiler, s'il se peut, les plans abominables formés en même temps à Paris et dans notre cité.

Que les doctrinaires y prennent garde, l'opinion cette fois ne se laissera pas égarer, et les véritables auteurs de *catastrophes* seront connus malgré toutes les misérables jongleries que renouvellent leurs journaux sur l'alliance des carlistes et des républicains. — Cette impudente invention commence à s'user, et l'affaire de la duchesse de Berry a prouvé où se trouve réellement l'alliance *carlo-républicaine*.

Une ordonnance vient de réorganiser l'administration de la Bibliothèque royale, sur un ancien rapport de M. Prunelle; maire de Lyon et député. La Bibliothèque sera désormais divisée en quatre départements: 1° des livres imprimés; 2° des manuscrits et chartes et diplômes; 3° des monnaies, médailles, pierres, gravures et autres monuments antiques; 4° des estampes, cartes géographiques et plans. La division en section, restreinte jusqu'ici au 2° département, est étendue à tous les autres.

On lit dans la *Gazette d'état de Prusse*, journal officiel.

Berlin, 10 novembre.

Les cours de Londres et de Paris ont trouvé dans leurs intérêts d'exiger l'exécution du traité du 15 novembre dernier relatif au partage du territoire des Pays-Bas entre la Belgique et la Hollande, exécution dont ces deux gouvernements étaient chargés. Il était arrêté que chacun de ces gouvernements avait jusqu'au 12 du mois pour évacuer les places et territoires qui, d'après ledit traité ne devaient pas rester en leur pouvoir, et qu'en cas de refus de la part du roi de Hollande, ce prince y serait contraint par les armes.

S. M. le roi de Prusse, conformément à ses déclarations de tous les temps, et d'accord avec l'Autriche et la Russie, a dû faire connaître à la France et à l'Angleterre qu'elle devait refuser non-seulement sa coopération, mais encore son approbation aux mesures coercitives; qu'en outre, elle avait décidé qu'un corps d'observation serait formé sur la Moselle, à l'occasion de l'entrée de l'armée française en Belgique, afin de garantir la tranquillité de ses Etats et de l'Allemagne en général, ainsi que la paix générale, contre les conséquences éventuelles que les opérations militaires pourraient entraîner.

En conséquence S. M. a donné des ordres pour que les corps d'armées stationnés dans les provinces Rhénanes et dans la Westphalie fussent organisés en corps d'observation.

M. J. B. Say, vient de mourir à Paris, à l'âge de 66 ans, d'une sixième et dernière attaque d'apoplexie. Nous lui devons un souvenir et comme homme célèbre, et comme citoyen né dans notre ville.

Tout ce que la capitale renferme d'illustrations savantes assistait à son convoi. La tombe du grand économiste ne s'est fermée qu'après de touchants et éloquentes adieux prononcés par MM. Odilon-Barrot, Blanqui aîné et Charles Dupin. Nous extrayons du discours de M. Blanqui le passage suivant, qui résume les progrès que fit faire notre illustre compatriote à la science qui fut l'objet des méditations de toute sa vie.

« M. Say a popularisé l'économie politique en France et en Europe par la clarté de son style, la rigueur de ses déductions et l'excellence de sa méthode. Il a fait de véritables découvertes dans les phénomènes de la production, et démontrant d'une manière irrécusable ce qu'Adam Smith, le comte Verri et quelques-uns de ses prédécesseurs n'avaient fait qu'entrevoir. Il a fait sentir les inconvénients des prohibitions, le danger des guerres de douanes, et les avantages des relations libres et pacifiques entre les peuples. Ses théories deviendront un jour le code de toutes les nations civilisées; les Anglais les adoptent; notre gouvernement ordonne des enquêtes qui doivent l'y conduire et amener une révolution complète, quoique graduelle, dans le système général de la production.

« Tels sont les principaux services que M. Say a rendus à son pays et à l'humanité tout entière; et cependant M. Say n'était d'aucune académie. Il n'aurait pu manquer d'être admis à l'Institut dans la section, nouvellement rétablie des sciences morales et politiques. Mais cette satisfaction qu'il a dû entrevoir n'aurait jamais égalé à ses yeux le bonheur plus réel d'avoir fait triompher quelques grands principes utiles à l'espèce humaine et féconds en glorieux résultats. M. Say était un homme de mœurs simples sévères, d'une probité inflexible et d'une rectitude de jugement remarquable.

M. de Châteaubriand a adressé à tous les journaux de Paris les lettres suivantes :

Genève, 12 novembre 1832.

Monsieur,

Je vous serai infiniment obligé de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre journal les lettres que je viens d'adresser à madame la duchesse de Berry et à M. le ministre de la justice, et dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie.

Agréez je vous prie, monsieur, l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND.

« Genève, 12 novembre 1832.

« Monsieur le ministre de la justice,

« J'apprends à l'instant même l'arrestation de madame la duchesse de Berry. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-incluse une lettre ouverte pour l'auguste et malheureuse princesse, en vous priant de la lui faire tenir le plus tôt possible: magistrat, vous ne serez pas étonné que je remplisse un devoir.

« Permettez-moi de vous offrir d'avance mes remerciements des plus plus sincères, et agréez je vous prie l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur le ministre de la justice, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND.

« Comme il m'importe infiniment que mes vœux parviennent à madame la duchesse de Berry, par tous les moyens possibles, après avoir pris la voie légale, en m'adressant à vous, monsieur le ministre, je crois devoir envoyer aux journaux la copie des deux lettres que vous porte le courrier de ce matin.

CHATEAUBRIAND.

« Genève, 12 novembre 1832.

« Madame,

« Vous me trouverez bien téméraire de venir vous importuner dans ce moment pour vous supplier de m'accorder une grâce, dernière ambition de ma vie: je désirerais ardemment d'être choisi par vous au nombre de vos défenseurs. Je n'ai aucun titre personnel à la haute faveur que je sollicite auprès de vos grandeurs nouvelles; mais j'ose la demander en mémoire d'un prince dont vous daignâtes me nommer l'historien; je l'espère encore comme le prix du sang de ma famille. Mon frère eut la gloire de mourir avec son illustre aïeul, M. de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, le même jour, à la même heure, pour la même cause et sur le même échafaud.

« Je suis avec le plus profond respect, madame,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHATEAUBRIAND.

« Je pars pour Paris, où j'attendrai les ordres de Madame.»

REVUE DES JOURNAUX.

Une lettre particulière de Francfort, en date du 12, rapporte ce qui suit :

« Partout la guerre et ses symptômes. Les troupes russes sont cantonnées aux extrémités de la Pologne et touchent presque le sol de la Silésie. De grandes masses de troupes prussiennes se portent sur les bords du Rhin. Des voyageurs qui se rendaient de Dusseldorf à Bruxelles n'ont pu passer la frontière; les routes sont encombrées de soldats; et dans toute l'Allemagne des réserves sont rappelées au service, par suite du décret de la commission militaire de la diète. On ne doute plus que nous ne fassions la guerre dans les intérêts de la Hollande.

« Tandis que les administrations militaires se multiplient, la police étend de plus en plus ses ramifications; les états germaniques sont continuellement en correspondance; on se communique de part et d'autre les avis officiels sur les aspects, et c'est souvent de Stuttgart et de Munich que part le coup de foudre qui atteint une tête innocente à Berlin.

(Commerce.)

— On dit que l'Autriche a reçu la promesse de l'évacuation d'Ancone en retour de l'évacuation d'Anvers. Ce serait pour cela que cette puissance ne met aucun obstacle aux opérations de la France. (Messager.)

— Le Journal des Débats s'explique assez vaguement sur les dispositions de la Prusse. « L'article de la Gazette de Berlin, dit-il, favorisera les émotions guerrières : nous sommes fâchés de les détruire ; mais nous croyons pouvoir assurer que cet article n'annonce rien qui soit nouveau et imprévu, rien qui ne soit d'accord avec le plan de l'expédition convenu avec la France. La France et l'Angleterre étaient informées de la formation d'une armée prussienne sur la Meuse : le ministère ne prend point pour une hostilité soudaine une précaution annoncée à l'avance. » (Commerce.)

— On assure ce matin qu'il est arrivé à notre cabinet des lettres des cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, protestant contre l'arrestation de la duchesse de Berry, et demandant impérieusement sa mise en liberté. (Messager.)

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. Guittard, préfet d'Aurillac, s'était suicidé par suite de chagrins domestiques. Nous nous sommes abstenus de rapporter cette nouvelle, à laquelle nous n'ajoutions aucune foi, et nous nous en félicitons, car M. Guittard n'a pas cessé de jouir d'une santé parfaite, et nous pouvons même assurer que son intérieur ne présente en aucune manière l'inévitable auquel on attribuait sa résolution désespérée ; M^{me} Guittard est âgée de 71 ans et affectée de paralysie. (Nouveau Journal de Paris.)

— La nouvelle officielle de l'arrestation de M^{me} la duchesse de Berry est arrivée à Genève dans la matinée du 12 novembre. M. de Chateaubriand et M. Berryer fils se sont immédiatement mis en route pour Paris. (G. de France.)

— MM. de Chateaubriand et Berryer sont arrivés à Paris. (Messager.)

— M. de Chateaubriand a écrit à M^{me} la duchesse de Berry pour lui demander d'être chargée de sa défense, et l'avertir qu'il part pour Paris où il attendra ses ordres. Il a transmis cette lettre ouverte à M. le ministre de la justice, en la priant de la faire parvenir à son adresse. La démarche de M. de Chateaubriand prouve que les partisans de la légitimité ont pensé, comme tout le monde, que la duchesse de Berry serait soumise à la justice ordinaire, car il ne peut avoir eu l'idée de la défendre devant un tribunal. Il ne se doutait guère de cette espèce de privilège qui serait établi par respect pour les races royales, et qui les exempte du niveau humiliant de la justice pour leur enlever plus sûrement les chances d'une absolution. M. de Chateaubriand n'aurait pas de défense à prononcer ; car le propre des pénalités par mesure politique, c'est de n'en point permettre. Il ne lui restera qu'à réclamer contre la violation de tous les principes de l'ordre constitutionnel qu'il a tant de fois défendus avec succès, sans qu'ils soient devenus plus sacrés pour les gouvernements, qui sont pourtant intéressés à leur maintien. (Courrier Français.)

— C'est véritablement une chose digne de remarque que cette tenacité du pouvoir de juillet à infiltrer peu-à-peu dans tous ses actes les usages grotesques ou avilissants de la restauration. On croyait le mot *sujet* enterré sous les barricades, il ressuscite ; le mot d'*excellence* paraissait frappé à mort, on a trouvé le moyen de le faire revenir ; celui de seigneurie semblait rayé du vocabulaire parlementaire, le langage des cours s'est hâté de le restituer aux patriciens du Luxembourg ; enfin les députés élus sous l'empire de la Charte de 1830 avaient peut-être la prétention de siéger à la chambre en vertu de leur droit ; nullement, c'est en vertu d'une lettre close que M. Thiers leur a adressée avant-hier. Ainsi le pouvoir de juillet n'échappe à aucun des ridicules de la restauration ; il est rare qu'il se passe une semaine sans qu'il ne s'aitire quelque leçon sévère dans le genre de celle que M. de Cormenin vient de lui donner dans les journaux en lui renvoyant sa lettre close. (Messager.)

On écrit de Bordeaux, 12 novembre, à 8 heures du soir : « Hier 11, d'après les nouvelles parvenues au préfet par le ministère, et au général Janin par M. le comte d'Erlon, le 1^{er} bataillon du 48^e, tous vieux soldats, est parti pour Blaye par le bateau à vapeur ; il allait relever le 5^e envoyé il y a deux mois dans cette forteresse lors de la prise présumée de la duchesse. C'est à onze heures et par la pluie la plus violente, que ce bataillon est débarqué sous les ordres d'un vieux brave, M. Laforêt, chef de bataillon. »

« A quatre heures de la nuit, le lieutenant-général qui avait quitté Bordeaux à onze heures du soir, était arrivé à la citadelle et y avait tenu conseil avec les officiers du génie, M. Delort, gouverneur, et M. le sous-préfet de Blaye, prévenu par dépêches de la prochaine venue de la duchesse. Lors de l'arrivée du bataillon, tout Blaye était en émoi ; des signaux placés sur la côte jusqu'à Pauillac, devant signaler la goëlette la Capricieuse sur laquelle est la duchesse ; mais toute la journée et toute la nuit se passèrent dans l'attente ; le lieutenant-général Janin et le sous-préfet ne se couchèrent point. »

« Aujourd'hui à midi la duchesse n'était point encore en rivière. Cependant le bruit court qu'à l'heure qu'il est, elle est arrivée à la citadelle ; car à quatre heures, d'après une estafette reçue de la préfecture, M. de Preissac est monté en chaise de poste avec le commissaire central, pour se rendre à Blaye, »

« Le logement que la duchesse va occuper est celui de l'ancien gouverneur. Il est à cent pas de la poudrière : une seule pièce est meublée en acajou, c'est le salon ; le reste des chambres est meublé en noyer ; il y a deux salles de bain. Le jardin est petit, mais orné en partie de fleurs enlevées au palais royal de Bordeaux. Deux moulins, situés sur une éminence, et desquels on pouvait plonger dans le jardin et sur les cours, ont été mis hors de service. Des palissades en défendent l'approche. Aux fenêtres du logement, dont la vue donne sur le port, sont des demi-persiennes peintes en vert ; il n'y a de barreaux que sur les cours. De nombreuses sentinelles sont placées de distance en distance. On

s'occupe en ce moment de mettre de nouvelles pièces en batteries sur les ramparts.

« L'ordre est donné que les ponts-levis soient levés strictement à la tombée du jour, et, vu le service fatigant que vont avoir à faire les soldats, ils ont double ration de vin et de riz. »

« La petite ville de Blaye espère gagner beaucoup au séjour de la duchesse. Déjà les logements y augmentent de prix. On parle d'y créer un surcroît de police. La garnison y est depuis hier de 535 hommes, dont 22 officiers. »

PARIS, 15 novembre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Tout Paris est en émoi aujourd'hui d'un article que publie la Gazette d'Etat de Prusse sur l'opposition très-formelle du cabinet de Berlin aux mesures coercitives contre la Hollande.

Le Journal des Débats qui, ce matin, a publié cet article, reçu au ministère par voie extraordinaire, ne l'a pas expliqué d'une manière complètement satisfaisante pour les amis de la paix.

Toutefois la bourse, après avoir ouvert en baisse, s'est un peu rassurée vers la fin de l'après-midi. Mais on attribue le raffermissement des cours bien plus à certains ordres venant de grandes maisons intéressées au maintien des cotes actuelles qu'à une véritable sécurité du parquet sur les événements survenant.

— Si d'un côté la manifestation hostile de la Prusse rembrunit les fronts ministériels, quelques succès électoraux obtenus hier sont venus les épanouir un moment.

Cinq réélections ont eu lieu en même temps : à Schelesladt, M. Humann, (nommé ministre) ; à Lisieux (M. Guizot, id.) ; à Senlis, M. le comte Gérard (nommé pair) ; à Epernay, M. Louis (nommé pair) ; à Chinon, M. Girod (de l'Ain, nommé pair).

Trois résultats déjà connus sont pour le ministère trois triomphes. M. Guizot a, dit-on, eu à Lisieux une majorité plus forte que jamais ; M. Humann a réuni à Schelesladt l'unanimité, assure-t-on. Enfin le candidat ministériel a été nommé à Senlis.

On n'a point encore de nouvelles de l'élection de Chinon ni de celle d'Epernay ; à Epernay il n'y a lutte qu'entre MM. Joseph Périer et Narcisse de Salvandy, ministériels l'un et l'autre. A Chinon M. Taschereau est le candidat des patriotes.

— M. de Chateaubriand dont je vous ai annoncé hier le prochain retour en France, où il vient offrir son éloquence à Mad. la duchesse de Berry, ne vient pas seul pour cette cause. M. Berryer fils, qui se trouvait en Suisse depuis son acquittement à Blois, a pris aussi immédiatement la route de Paris pour aller de là à Blaye offrir son talent d'avocat à la noble aventurière.

— Une nouvelle réunion de députés de l'opposition a lieu ce soir. Je vous tiendrai au courant de ce qui s'y sera passé.

On dit qu'une autre réunion quasi-ministérielle a lieu habituellement chez M. Ganneron qui serait parvenu à rallier à la cause de la doctrine certains députés sur lesquels l'opposition comptait depuis le 11 octobre. On cite entr'autres MM. Etienne et Viennet.

Ce que je puis vous dire c'est qu'un certain nombre d'autres députés sur lesquels on comptait peu ont pris des engagements avec l'opposition depuis leur arrivée à Paris.

— Je vous ai transmis quelques particularités peu connues sur le nommé Deutz, qui a trahi la duchesse de Berry. J'ajouterai que ce juif, qui s'était fait chrétien, avait poussé la ferveur dans sa foi nouvelle jusqu'à se faire prêtre. On assure du reste parmi les familiers du ministère de M. Thiers qu'il a refusé le prix offert à celui qui livrerait la duchesse, et on dit tout bas qu'un sentiment tout-à-fait étranger à la cupidité, lui a seul inspiré sa trahison.

Peu de jours avant celui où la duchesse a été arrêtée, Deutz avait conduit dans l'une de ses retraites une troupe d'agens chargés de la saisir ; mais un brouillard si épais régna dans la soirée que ces hommes perdirent leur guide dans les rues de Nantes, et qu'il fallut ajourner la partie.

— Les journaux hollandais arrivés aujourd'hui par voie extraordinaire, ne contiennent rien d'intéressant. Le chargé d'affaires hollandais à Paris n'a point pris ses passe-ports, comme on l'avait dit ; le système du roi de Hollande est d'attendre jusqu'à ce qu'un commencement d'hostilités ait eu lieu. C'est ainsi qu'il n'a point répondu par un embargo sur nos navires à celui que la France et l'Angleterre ont mis sur les bâtimens de la Hollande.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

A deux heures messieurs les députés se sont réunis dans la salle des conférences, au nombre d'environ deux cents, pour présider à l'installation du bureau d'âge et au tirage au sort des noms des membres qui composeront la grande députation chargée d'aller lundi au-devant du roi : voici le résultat de cette double opération :

BUREAU D'ÂGE.

M. le comte Duchatel, président ; MM. Girardin, Vigier, Bourquets et Giraud secrétaires.

GRANDE DÉPUTATION.

MM. Pataille, Fleury (du Calvados), Gaëtan de la Rochefoucault, B. Delessert, Vatout, Garcias, Laneau, Havin, Fulchiron, Laurand, Cambiré d'Orrou, Rager, Montepin, Rambuteau, Maille, Viennet, Mallet, Boigner, Dollon, Dupin aîné.

Cette réunion n'a présenté aucune physionomie. M. Thiers, seul ministre présent, a été constamment entouré de ses amis MM. Duvergier de Hauranne, Mahul, Dumont, etc. M. Dupin aîné s'est tenu à l'écart, recevant indistinctement les poignées de mains de plusieurs de ses collègues appartenant à diverses opinions.

Nantes, 15 novembre 1832.

Hier, à six heures, M. de Laubépin, détenu à la prison Neuve, est parti en poste pour Blois.

Ce matin, à six heures, MM. de Kersabiec et Guilloré sont également partis pour la même destination dans une voiture appartenant à M. Lauriston.

M. de Rets et la femme Legros, qui doivent aussi comparaître devant les assises de Blois, sont partis par la diligence.

Tous ces détenus politiques avaient chacun un gendarme près d'eux, et toutes les mesures militaires ont été prises sur la route pour assurer leur translation.

(Ami de la Charte. Voie extraord.)

Châteaubriand, 14 novembre.

La gendarmerie de cette ville vient d'opérer une arrestation de haute importance : après d'actives recherches elle est parvenue à s'emparer, à Bain, du nommé Bedel, vieux brigand carliste, embaucheur, redouté dans le pays, ainsi que de son complice Isaac Jacob.

Comme la translation de ces deux individus dans la prison de notre ville présentait quelques difficultés, tant le vieux Bedel exerçait d'influence sur les paysans, les gardes nationaux de Sion se sont empressés d'offrir leur assistance et se sont joints à nos gendarmes pour assurer cette bonne capture.

On a profité de cette circonstance pour arracher dix grands fleurs de lys qui ornaient une croix plantée sur la route.

La prise de la duchesse de Berry a produit une vive sensation dans notre arrondissement ; elle a jeté le découragement dans l'âme de nos légitimistes qui, depuis quelques jours surtout, se livraient avec une nouvelle activité à de coupables manœuvres ; ils nous préparaient encore une levée de boucliers qui aurait eu sans doute les mêmes résultats que celle du 4 juin, car nos gardes nationaux sont sur le qui vive, et si nos ennemis osaient encore se montrer sous l'étendard de la révolte, ils auraient affaire à forte partie. Nous avons d'ailleurs de braves soldats dans nos cantonnemens qui ne leur laisseraient guère le temps de se rallier, et qui, formés en colonnes mobiles, font chaque jour une rude chasse aux réfractaires qui ne pourront bientôt plus tenir la campagne ; leur nombre a déjà sensiblement diminué, plusieurs ayant été tués, blessés ou arrêtés.

Caen, 15 novembre.

La soirée de dimanche, au spectacle, s'est terminée par des scènes très-fâcheuses. Le parterre et les deuxièmes loges demandèrent à grands cris la *Marseillaise* puis la *Parisienne*. L'orchestre joua ces airs patriotiques ; bientôt on exigea qu'ils fussent chantés. L'autorité fit répondre que le spectacle ne devait pas être interrompu, et que ces airs seraient chantés à la fin du spectacle. Les têtes étaient montées, on insista. Nouveaux refus. Sommation est faite d'évacuer la salle. Alors les bancs du parterre craquent, on se précipite, on se rue. Les banquettes, les portes, les quinquets des loges pleuvent comme une grêle. Le désordre fut complet. Personne n'a encore pu être arrêté.

Valenciennes, 16 novembre.

L'entrée de l'armée du nord en Belgique, continue toujours. Hier 15, nous avons vu aussi une partie de la division du général Favre franchir la frontière. Ces trois mille soldats chantaient en chœur la *Parisienne* avec un enthousiasme incroyable.

Le lieutenant-général Schramm, les maréchaux de camp Durocheret et Rulhières sont ici depuis le 14 au soir.

ARMÉE DU NORD.

(Correspond. particulière du PRÉCURSEUR.)

ENTRÉE EN BELGIQUE.

Quiévrain (frontière Belge) 15 novembre 10 heures du matin.

Ce matin avant cinq heures, toute l'armée du Nord s'est mise en mouvement ; les ducs d'Orléans et de Nemours sont partis de Condé en passant par Bon-Secours à Leuze. 12,000 hommes prennent cette route, savoir : 5,000 hommes d'infanterie légère dont des compagnies étaient cantonnées depuis long-temps dans les environs de Valenciennes.

A quelques cent pas de la frontière Belge, le 12^e régiment de ligne est venu de Condé et autres lieux se réunir au même point. Ces deux régimens font partie de la 2^e division d'infanterie, brigade Castellane. Le rassemblement a commencé vers huit heures du matin. A neuf heures il était achevé ; les soldats ont été rangés en bataille sur une plaine du territoire Français à l'extrême limite. L'ordre de franchir la frontière est arrivé. A l'instant un cri d'enthousiasme est parti de tous les rangs, les bataillons ne se sont ébranlés ni au pas ordinaire, ni au pas accéléré, mais ont couru ; la joie la plus grande les animait, officiers et soldats chantaient des airs de troupiers ou la *Parisienne*. A neuf heures et demie, tout étant dans l'ordre le plus parfait, les tambours, la musique se sont fait entendre, et les six magnifiques bataillons composant ces deux régimens et comptant environ 6,000 hommes ont traversé Quiévrain dont toute la population et celle des hameaux environnans étaient sur la route. Suivaient des chevaux de somme portant des cantines d'ambulance, les fourgons de l'état-major et des voitures appartenant à l'intendance générale. Une compagnie de gendarmerie fermait la marche. La plupart des hommes avaient déjà fait cinq à six lieues de France, il n'y paraissait nullement, ils étaient tous très-ingambes et maifestaient l'intention d'achever promptement leur étape d'aujourd'hui, fixée à Mons. Demain ils iront coucher à Braine-le-Comte et après-demain à Bruxelles.

Le passage des courriers, estafettes et ordonnances, se continue avec la même activité.

Midi :

Depuis le passage des troupes, j'ai déjà compté trois estaf-

elles et deux courriers se rendant à franc-étrier du côté de Mons. Le général Castellane arrive à cheval, accompagné de deux aides-de-camp et de deux lanciers en ordonnance.

Boussu, 2 heures et demie.

Le 12^e régiment fait une halte à l'entrée du village; les adjudans lisent un ordre du jour concernant la discipline à observer dans les logemens, la réunion par compagnies, etc. Ce régiment va passer la nuit ici, dans les villages et hameaux sur la route jusqu'à Mons.

Plusieurs chasseurs à cheval Belges, n° 2, sont de piquet ici, ainsi que des maréchaussées.

Mons; 14 novembre 1832, 11 du soir.

Aujourd'hui vers six heures du soir, 150 hommes environ attachés aux subsistances de l'armée du Nord, boulangers et bouchers sont arrivés ici avec ordre de se rendre à Soignies le plus promptement possible. Ils ont fait une halte au faubourg de Himy, d'où ils partiront demain à 5 heures du matin. Des officiers de l'état-major du maréchal Gérard sont ici et ont fait préparer les logemens. Le 6^e lanciers arrivera demain matin.

La régence a fait afficher un avis indiquant le passage des troupes françaises. Les courriers, estafettes et ordonnances se succèdent avec une grande rapidité entre Valenciennes et Bruxelles. C'est à un tel point qu'il est impossible de se procurer des chevaux à la poste à quelque prix que ce soit.

15 novembre, 4 heures du soir :

Le 8^e régiment d'infanterie légère entre en ville. Le général Castellane est à la tête, le commandant de place va le recevoir hors des glacis. Il y a foule dans toutes les rues, on crie : *Vivent les Français!* Le général s'arrête à la Grand'Place pour le défilé, les troupes se rendent en partie dans les casernes; le reste sera logé chez les bourgeois. En voyant les belles fortifications de Mons, beaucoup de nos vieilles moustaches prenaient un air sévère, parce qu'ils savent que c'est avec l'argent de la France que tout cela a été élevé pour servir contre elle. Ils s'expriment assez énergiquement à cet égard, et ne soupirent qu'après une revanche de Waterloo. L'hôtel de la poste aux chevaux est encombré des inspecteurs et employés des relais et dépêches qui organisent leur service. On remarque avec curiosité la bonne tenue des gendarmes, la beauté de leurs chevaux, mais ce qui pique le plus la foule immense des curieux qui sont sur la Grand'Place où se tient la foire, c'est de voir nos soldats du train transformés en postillons, portant l'écusson sur le bras gauche. La ville de Mons aurait grand besoin que nous y laissions un régiment ou deux pour l'animer. Car il est triste de voir ses nombreux remparts, glacis et postes, déserts, et peut être ne serait-il pas mal de les occuper pendant la campagne par mesure de précaution.

Le 8^e régiment ira coucher demain à Hal, le 12^e à Braine-le-Comte. Ces étapes sont le double de celles de France. Tous les deux entreront samedi à Bruxelles. Jusqu'à présent ils sont en destination pour Malines où ils resteront comme première réserve, tandis que les divisions passant par Tournay, Ath et la Flandre, s'approcheront d'Anvers.

Ce matin, M. de la Neuville, intendant-général, a traversé Mons, se rendant à Bruxelles.

— 8 heures du soir :

J'apprends à l'instant que le 2^e régiment de hussards et un régiment de sapeurs-mineurs sont arrivés près de Mons dans la journée. Ils sont cantonnés et partiront demain matin à 7 heures, afin d'arriver à Bruxelles avec la brigade Castellane.

— Valenciennes, 16 novembre :

L'entrée de l'armée du Nord en Belgique continue; hier 15, outre la brigade Castellane (2^e division de l'armée), nous avons vu entrer dans nos murs et franchir la frontière une partie de la division du général Fabre (4^e de l'armée); le 65^e régiment a traversé notre ville en chantant en chœur la *Parisienne*. On ne saurait se faire une idée de l'effet que produisait cet air patriotique entonné par plus de 3000 voix mêlées à la fois; le plus beau chœur de l'opéra est bien petit auprès de cela : c'était un véritable festival national.

(ECHO DE FRONTIÈRE, par voie extraordinaire.)

— Le 15^e léger a quitté Strasbourg le 12, ayant pour destination Mézières. Ce régiment est organisé en deux bataillons de guerre. Des deux compagnies d'élite de son 3^e bataillon, l'une a été dirigée sur Metz et l'autre sur Strasbourg.

— Le lieutenant-général Schramm, commandant la division de réserve des grenadiers et voltigeurs réunis, ainsi que les maréchaux-de-camp, Rulhières et Durocheret, sont arrivés le 14 au soir à Valenciennes. Ils vont rester quelques

jours ici, après quoi ils se rendront à Lille, chef-lieu de la division.

— Il paraît que ce n'est pas seulement à l'armée du Nord que va se borner la formation de nouvelles divisions de grenadiers et de voltigeurs réunis. Cette mesure va s'opérer simultanément sur tous les points où l'armée est disséminée, et les régiments ainsi formés auront la dénomination de *régiments provisoires*, de crainte de trop effaroucher les esprits par celle de régiments d'élite qui serait à la fois plus exacte et plus franche, pour ne point vouloir donner trop légèrement créance aux soupçons de certains esprits défians qui voient déjà dans cette création une résurrection déguisée de l'ancienne garde royale.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 15 novembre

(Présidence de M. Sylvestre.)

La cour a continué le débat de l'affaire relative au pillage de la fabrique d'armes du sieur St-Quentin.

Après l'audition des témoins à décharge, dont les dépositions offrent peu d'intérêt, M. l'avocat-général Bayeux a pris la parole. Il a abandonné l'accusation à l'égard de Fuchs et de Vilain, mais en la soutenant à l'égard des autres accusés, il a insisté principalement sur le chef de pillage d'armes.

M^r Boinvilliers n'a eu que très-peu de mots à ajouter au réquisitoire pour justifier complètement la conduite de Fuchs; la cour a ensuite entendu M^r Moulin, Cordier, Vincent, de Champagny, Boussy et Andréossy, dans l'intérêt des autres accusés.

Après une délibération de près de trois heures, les jurés ont fait connaître leur décision par suite de laquelle Fuchs, Biguard, Lebleu, Vilain et Lecot ont été acquittés; Blondeau, déclaré coupable de tentative de meurtre, condamné à cinq ans de travaux forcés, sans exposition; Dessaix et Vairon à cinq ans d'emprisonnement, et Ydot à trois ans de la même peine, pour pillage commis en réunion, en bandes et avec violence.

Les accusés en se retirant : Mort au commissaire, au gueur de commissaire ! C'est lui qui nous a fait condamner.

(Présidence de M. Moreau.)

Six accusés sont au banc des prévenus : ce sont Chaussefoin, commis banquier, âgé de 29 ans, Jochum, âgé de 16 ans, garçon pâtisseries; Larue, âgé de 27 ans, ouvrier charbon; Desouches, âgé de 30 ans, ouvrier en crins; Aizerer, tailleur, âgé de 20 ans, et Charviu employé au bazar de l'industrie, âgé de 31 ans.

Ils sont inculpés tous d'attentat contre le gouvernement, de pillage d'armes, et Lefoy d'avoir porté un uniforme qui ne lui appartenait pas.

Un grand nombre de témoins ont été entendus; mais leurs dépositions n'ont pas fait peser contre les accusés des charges positives. Après les plaidoiries de M^r Syrot, Aronssohn et Granjean, tous les accusés ont été acquittés.

Audience du 16 novembre.

(Présidence de M. Jacquinet-Godard.)

La cour d'assises, sur le réquisitoire de M. Parlatier Lafosse, substitut du procureur-général, a condamné par défaut M. Cabet, député, à cinq ans d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende et à l'interdiction des droits civiques pendant le même temps comme coupable d'offense envers la personne du roi et de plusieurs autres délits résultant de la publication de son ouvrage sur la révolution de 1830. M. Cabet avait fait demander la remise de la cause à la fin de ce mois, par son avoué qui a donné lecture d'une lettre dans laquelle ce député allégué, pour motiver son absence, qu'il est retenu par des affaires.

Mais la cour, sur les conclusions conformes de M. Persil qui était venu tout exprès pour cette affaire, a passé outre et prononcé la condamnation que nous venons d'énoncer.

— On appelle ensuite la cause de MM. Philippon et Aubert, gérant et éditeur de la *Caricature*, prévenus du délit d'offenses envers la personne du roi.

Cette cause est renvoyée à la prochaine session, attendu l'absence justifiée de M^r Bethmont, avocat des prévenus.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 15 octobre. — Consolidés, 83 5/8, 3/4 en compte.

— Les journaux anglais confirment les nouvelles du grand mouvement de l'armée prussienne vers les frontières belges.

— On écrit de Déal que si le temps le permet les vaisseaux de la flotte combinée qui se trouvent dans les Dunes, cingleront demain matin vers les côtes de Hollande.

— Mardi soir des dépêches ont été expédiées à Paris et à Bruxelles du Foreign-Office.

— Un anglais de distinction causant avec le maréchal Gérard, a entendu ce général dire : « Je ne doute pas que nous n'ayions à combattre la Prusse, mais nous avons pris nos précautions en conséquence. »

— Des rapports qui nous viennent de bonne source nous apprennent qu'à Fléssingue, et tout le long de l'Escaut, on fait des préparatifs pour une défense désespérée.

BELGIQUE. — Bruxelles, 15 novembre. — Depuis avant-hier le discours du trône fait l'objet de toutes les conversations. Il a produit le plus fâcheux effet sur le moral de l'armée, il n'est pas un militaire qui ne se trouve humilié du rôle que Léopold a accepté dans les événements dont nous allons être témoins. On parle d'un grand nombre de démissions parmi les officiers-généraux et supérieurs. Ma correspondance sera beaucoup plus sérieuse quand on entendra le canon. Cette faute d'avoir placé dans le discours une malencontreuse phrase dont on pouvait se dispenser, a déjà porté ses fruits; l'entrée de votre armée du Nord était généralement mal vue. Actuellement c'est bien pis, on maudit hautement votre gouvernement, et les officiers de tous grades disent qu'ils voudraient pour beaucoup passer dans les rangs hollandais, parce qu'ils éprouveraient un grand plaisir à tirer sur les Français. J'ai entendu proférer ces propos dans deux cafés et au spectacle.

— Aujourd'hui samedi 17, une partie de l'armée française doit entrer à Bruxelles.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

On fait quelques rapports sur les élections partielles, celles de Liège sont ajournées. M. Lebeau après une longue discussion est admis à présenter serment.

On passe à la nomination du bureau. M. Osy demande qu'auparavant le ministre explique pourquoi on laisse Anvers sans un gouvernement civil.

Le ministre de l'intérieur répond que la ville étant en état de siège, et toute l'autorité concentrée entre les mains du commandant militaire, un gouvernement civil est inutile.

On procède à la nomination du président. Le nombre des votans étant de 74, et la majorité absolue de 38, M. Raikem ayant obtenu 38 voix, est nommé président.

On nomme ensuite deux vice-présidents, M. Fallon et M. Dabus. M. le ministre de la justice annonce à la chambre que M. le ministre de la guerre fera son rapport aussitôt que la chambre aura nommé la commission de l'adresse.

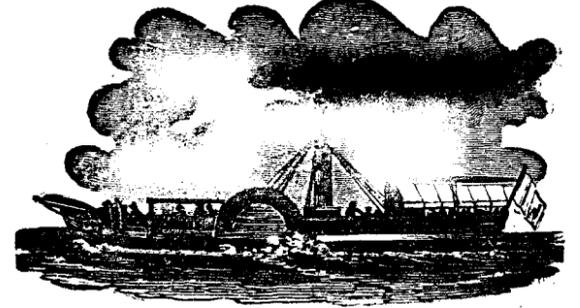
On procède à la nomination. MM. Fallon, Dubas et Devaux obtiennent seuls la majorité voulue. La séance est remise à demain.

(908) Le conseil d'administration des hôpitaux civils de Lyon fera célébrer, le mardi 4 décembre prochain, dans l'église de l'Hôtel-Dieu, à dix heures du matin, un service pour le repos de l'âme de M. Antoine Lecourt, ancien administrateur desdits hôpitaux et bienfaiteur de ces établissements.

C'est avec plaisir que nous recommandons aux pères de famille la maison d'éducation de M. Peu, avocat, à Paris, rue Saint-Dominique, n° 16, et spécialement consacrée à la préparation des examens du baccalauréat en lettres et de la faculté de droit.

Ce jeune professeur a su mériter depuis deux années la confiance des parents et des étudiants par la rapidité de sa méthode, et par les efforts qu'il ne cesse de faire pour l'utilité de la jeunesse studieuse.

Il reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.



(891 5) LE TÉLÉGRAPHE, Dont la vitesse est supérieure à celle de tous les Paquebots à vapeur sur la Saône, vient de commencer son Service entre LYON et CHALONS.

MM. les voyageurs trouveront à bord de ce superbe paquebot, muni d'une double machine anglaise à basse-pression, un excellent restaurant, et tout ce qui peut contribuer à l'agrément du voyage. S'adresser à la direction des Paquebots du commerce, port Neuville.

(910) Les propriétaires constructeurs du bateau à vapeur l'Abeille, s'empresent de rassurer le public sur les craintes relatives à sa construction que la calomnie aurait pu lui inspirer.

La machine a subi toutes les épreuves voulues par la loi, et ce bateau ne diffère de tous ses concurrents que par une supériorité de marche incontestable due à une machine toute française.

Son service est régulièrement établi depuis le 18 courant. Il part de Lyon, tous les jours pairs, à cinq heures du matin, et de Châlons, les jours impairs, à six heures.

PAQUEBOTS DU COMMERCE.

SERVICE POUR MACON

Le départ à lieu du port Neuville, les jours pairs, à huit heures du matin. (907)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(913) Le tribunal de commerce de Lyon, en son audience du treize novembre mil huit cent trente-deux, a donné acte à MM. Henri Brosset et Hippolyte Jamede leur déclaration que la société qui a existé entr'eux en cette ville, pour le commerce des soies, sous la raison de Henri Brosset, Jame et Comp., a été dissoute d'un commun accord à compter du trente juin dernier, et que la liquidation sera faite par M. Jame.

(912) Mercredi vingt-un novembre mil huit cent trente-deux, neuf heures du matin, sur la place du marché de la commune de la Croix-Rouge, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en bureau, secrétaire, fauteuils, chaises, canapé, bibliothèque, glace, bois de lit, garde-paille, matelas, placard, buffets, garde-robe, tables, chaudières, etc. etc.

ANNONCES DIVERSES.

(887 2) M. DUFOURD aîné, côte St-Sébastien, n° 11, continue toujours ses cours de théorie et pratique pour la fabrication des étoffes de soie. Il est suffisam-

ment connu pour n'avoir pas besoin d'être recommandé. Ayant apporté dans son enseignement de grandes améliorations pour faciliter les progrès des élèves, il croit devoir en avvertir les pères qui destinent leurs enfans à cette branche de commerce.

(904 2) Une jeune demoiselle, âgée de 21 ans, désire se placer dans une maison bourgeoise en qualité de femme de chambre. On donnera tous les renseignements désirables. S'adresser au bureau du journal.

GRAND - THÉÂTRE.

Spectacle du 20 novembre.

Adolphe et Clara, opéra. — La Tour de Nesle, drame.

BOURSE DE LYON. — 19 novembre 1832.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 sept. 95f 75 — fin courant. 95f 75 Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 juin. 66f — fin courant 66f 20 15 10 66f 65f 90 95.

BOURSE DE PARIS. — 17 novembre 1832.

Table with columns for various financial instruments and their prices. Includes entries for 5 p. 0/0 au compt., EMP. 1831 au compt., 4 p. 100 au compt., 3 p. 0/0 au compt., ACTIONS DE LA BANQ. R. DE NAPLES AU C., CORTÈS, ESPAG. Emp. royal, Rente perp., QUATRE CANAUX, C^o HYPOTHÉCAIRE, EMPRUNT D'HAÏTI, EMPRUNT ROMAIN, EMPRUNT BELGE.

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp., 85 50

Table with columns for market prices. Includes entries for Courant du mois, Décembre, 4 premiers mois, De janvier à avril, Lille, Voiture, 3/8 disp., Courant du mois, Décembre, 4 premiers, Plusieurs parties de sucres bruts ont été traitées aujourd'hui à 79 f. 50 c. à 80 f. la bonne quatrième. Cafés calmes.



ANSCLME PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALANON, n° 5.